



Procédure défraiement finales de Ligue carambole 2018/2019

Cette nouvelle procédure a le souci de simplification des formalités et procédures.

Elle vise à améliorer la rapidité des défraiements aux joueurs disputant une finale de Ligue Individuelle Carambole par une indemnisation de leurs frais le jour de la compétition.

Cette procédure permet également d'alléger la tâche tant de la trésorière de la Ligue que des clubs en supprimant un grand nombre de documents et d'opérations comptables.

Pour la trésorière, 25 virements environ seront effectués au lieu de 200 auparavant, ce qui constitue un gain de temps considérable.

Cette méthode dispense les clubs d'établir et de transmettre une demande de défraiement pour chacun de leurs compétiteurs disputant une finale de Ligue Individuelle (au total plus de 200 demandes).

La procédure demande aux clubs organisateurs d'effectuer le défraiement le jour de la compétition en espèces ou par chèque, et faire signer chaque joueur bénéficiaire sur l'état récapitulatif des défraiements préétabli par la Ligue.

Pour justification des frais versés, ce document dûment signé par les joueurs sera ensuite transmis par le club organisateur à la Ligue par courrier ou courriel.

Avant la compétition, l'état récapitulatif des défraiements sera communiqué au club organisateur en même temps que la convocation, aux compétiteurs finalistes et à leurs clubs également.

De la même manière, un virement bancaire correspondant au montant de l'état récapitulatif sera effectué sur le compte du club organisateur. Il y sera ajouté la participation aux frais de récompenses d'un montant de 20 €.

Le 14 février 2019
Régis Valière